

ETHOS SWISS
SUSTAINABLE EQUITIES
RAPPORT DE DURABILITÉ 2022

© Ethos, septembre 2023

Imprimé sur papier recyclé 100% à base de vieux papiers, certifié « Blauer Engel ».

www.ethosfund.ch

La **Fondation Ethos** regroupe plus de 240 caisses de pension et institutions suisses exonérées fiscalement. Créée en 1997, elle a pour but de promouvoir l'investissement socialement responsable et de favoriser un environnement socioéconomique stable et prospère.

Signatory of:



La société **Ethos Services** assure des mandats de conseil dans le domaine des investissements socialement responsables. Ethos Services propose des fonds de placement socialement responsables, des analyses d'assemblées générales d'actionnaires avec recommandations de vote, un programme de dialogue avec les entreprises ainsi que des ratings et analyses environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés. Ethos Services appartient à la Fondation Ethos et à plusieurs membres de la Fondation.

Certified



Corporation

Table des matières

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU RAPPORT	5
1.1 OBJECTIFS DU FONDS	5
1.2 PROCESSUS D'INVESTISSEMENT DU FONDS	5
1.3 RECONNAISSANCE DE LA ROBUSTESSE DU PROCESSUS	6
2. CONSIDÉRATIONS TECHNIQUES	7
3. PERFORMANCES ESG	8
3.1 RATINGS ESG ET CARBONE	8
3.2 PRINCIPE D'EXCLUSION LIÉ AU COMPORTEMENT DES SOCIÉTÉS	9
3.3 PRINCIPE D'EXCLUSION LIÉ AUX PRODUITS DE SOCIÉTÉS	10
4. INDICATEURS DE GOUVERNANCE	11
5. INDICATEURS SOCIAUX	13
6. PERFORMANCE CARBONE	15
7. ALIGNEMENT CLIMATIQUE	18
8. ACTIONNARIAT ACTIF	19
8.1 DIALOGUE ACTIONNARIAL	19
8.2 EXERCICE DES DROITS DE VOTE	20
9. ANNEXES MÉTHODOLOGIQUES	21
9.1 DÉFINITION DES RATINGS ESG ET CARBONE	21
9.2 DÉFINITION DES INDICATEURS QUANTITATIFS	22
9.3 INTENSITÉ CARBONE – MÉTHODES DE CALCUL	23
9.4 DOCUMENT SUR L'APPROCHE ISR D'ETHOS	24



1. Contexte et objectifs du rapport

Ce rapport présente la performance de durabilité de ce fonds à la fin de l'année 2022, ainsi que les activités d'actionnariat actif menées durant l'année. Il a pour but d'informer les investisseuses et les investisseurs de manière transparente au sein des chapitres suivants.

Ce rapport a été établi selon les « recommandations sur la transparence et les critères minimaux applicables aux approches d'investissement durable et aux produits »¹ de l'Asset Management Association Switzerland et Swiss Sustainable Finance.

1.1 OBJECTIFS DU FONDS

Le fonds « Ethos Swiss Sustainable Equities » a pour objectif d'obtenir une plus-value à long terme en surperformant son indice de référence, le SPI®, sur un horizon correspondant à un cycle économique. Le fonds est géré activement au moyen de l'analyse fondamentale des sociétés et des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le but de constituer un portefeuille de titres correspondant à son objectif et offrant des perspectives de croissance favorables à un prix raisonnable. Le fonds investit essentiellement dans des actions émises par des sociétés qui font partie de l'indice SPI®.

1.2 PROCESSUS D'INVESTISSEMENT DU FONDS

Le processus d'investissement est structuré en quatre étapes :

1. Identification des sociétés qui réalisent 5% ou plus de leur chiffre d'affaires dans un ou plusieurs secteurs définis comme sensibles selon les « [principes d'Ethos pour l'investissement socialement responsable \(ISR\)](#) » soit: l'armement conventionnel et non-conventionnel, le charbon, les énergies fossiles non-conventionnelles (gaz et pétrole de schiste, gaz et pétrole de l'Arctique, sables bitumineux, pipelines de gaz ou pétrole non conventionnels), l'énergie nucléaire, les jeux de hasard, les organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agrochimie, la pornographie et le tabac. A noter que l'armement non-conventionnel est systématiquement exclu, quel que soit le niveau de chiffre d'affaires. Sont également exclues, les sociétés faisant l'objet d'une controverse majeure de nature sociale, environnementale ou de gouvernance.
2. Sélection des meilleures sociétés selon un double filtre de durabilité :
 - › **Analyse ESG de la société (ESG Rating)** : Il s'agit de l'analyse de la stratégie et des politiques de responsabilité sociale et environnementale (RSE) de la société d'une part, et de l'évaluation des pratiques de la société qui pourraient mener à des controverses d'autre part. Seules les sociétés au bénéfice des ratings ESG A+, A- et B+ sont autorisées à l'investissement. Le poids de chaque titre avec un rating ESG B+ ne doit pas dépasser deux tiers de son poids dans l'indice de référence « SPI ».
 - › **Analyse de la stratégie climatique de la société (Carbon Rating)** : Il s'agit de l'analyse de la stratégie de la société face aux défis du changement climatique ainsi que de son intensité en matière d'émissions de gaz à effets de serre (GES) et leur réduction. Seules les sociétés au bénéfice des

¹ <https://www.am-switzerland.ch/en/topics/sustainable-finance/publications/klimavetraeglichkeitstest-2020-des-bundesamtes-fuer-umwelt-bafu>

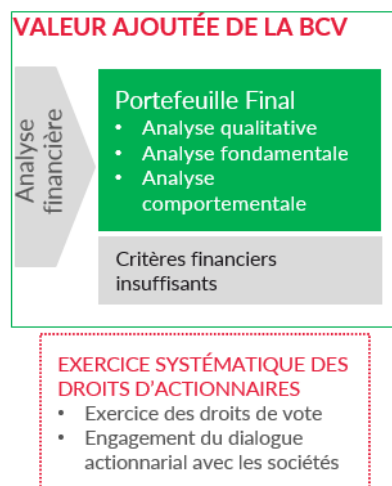
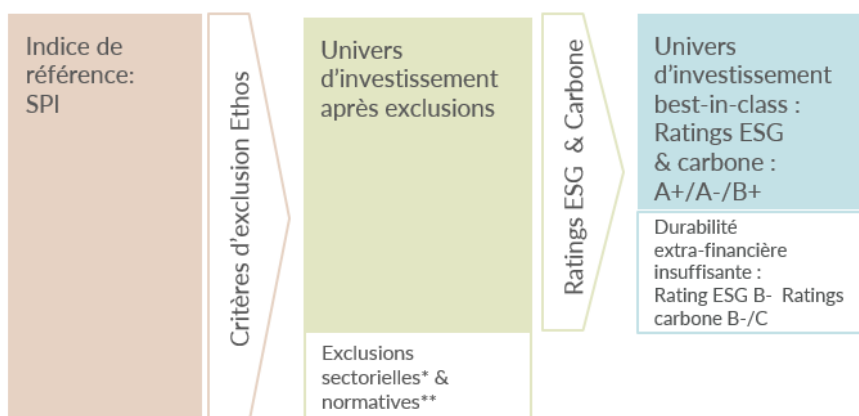
ratings Carbon A+, A- et B+ sont autorisées à l'investissement.

3. Au sein de l'univers de titres durables déterminés par Ethos, l'Asset Management de la BCV sélectionne les titres selon son processus de gestion éprouvé – qui associe une analyse qualitative, fondamentale et comportementale – et privilégie la recherche d'une performance à long terme. S'appuyant sur des contacts réguliers avec les dirigeants des sociétés, les gestionnaires sélectionnent 30 à 60 titres de

grande qualité aussi bien au niveau de la durabilité ESG qu'en termes financiers. L'ensemble du processus est encadré par une gestion rigoureuse du risque.

4. Exercice systématique des droits de vote aux assemblées générales conformément aux lignes directrices de vote d'Ethos.

VALEUR AJOUTÉE D'ETHOS : DURABILITÉ EXTRA-FINANCIÈRE



Source Ethos

1.3 RECONNAISSANCE DE LA ROBUSTESSE DU PROCESSUS

En novembre 2022, le fonds a obtenu le label allemand « FNG Siegel »² avec trois étoiles (sur trois possibles) pour 2023, certifiant que le fonds répond aux normes de qualité pour les investissements durables dans les pays germanophones. Les normes de qualité sont vérifiées par un audit indépendant de l'Université de Hambourg.



² <https://fng-siegel.org/fng-siegel-2023/>

2. Considérations techniques

Ce rapport a été produit sur la base d'analyses internes et de données externes des fournisseurs suivants :

- Trucost
- Refinitiv

Les sources de données utilisées ainsi que les taux de couverture sont précisés pour chaque tableau et graphique. De manière générale, une comparaison à l'indice de référence est effectuée pour situer le fonds par rapport à un univers similaire.

L'indice de référence du fonds est le « Swiss Performance Index (SPI) » libellé en CHF. La source pour la composition de l'indice de référence est la SIX.

Concernant les méthodologies propriétaires d'Ethos, des informations sont disponibles en annexe de ce rapport ou sur le [site internet d'Ethos](#).

Sauf mention contraire, les données extra-financières, constituants du fonds et constituants de l'indice de référence sont au 31 décembre 2022.

3. Performances ESG

3.1 RATINGS ESG ET CARBONE

Le graphique suivant illustre la performance du fonds en termes de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur la base de deux ratings propriétaires d'Ethos, décrits en annexe 9.1.

Selon la politique d'investissement du fonds, seules les sociétés qui obtiennent un Ethos ESG Rating et un Ethos Carbon Rating de B+ au minimum peuvent faire partie de l'univers d'investissement. Ceci explique la surpondération de sociétés ayant de meilleures évaluations en termes d'ESG.

Le taux de couverture est de 100% des actifs investis et 100% des titres pour l'indice de référence.

GRAPHIQUE 1 - MATRICE DES RATINGS ESG ET CARBONE, EN POURCENTAGE DES ACTIFS INVESTIS

		FONDS					INDICE					
ETHOS ESG RATING	A+	-	-	5.3%	6.2%	2.4%	A+ <td>-</td> <td>-</td> <td>3.0%</td> <td>4.5%</td> <td>3.5%</td>	-	-	3.0%	4.5%	3.5%
	A-	-	-	12.2%	58.3%	14.8%	A-	-	0.2%	9.2%	55.9%	14.5%
	B+	-	-	0.3%	0.5%	-	B+	2.1%	0.7%	2.6%	0.9%	-
	B-	-	-	-	-	-	B-	0.0%	0.5%	2.2%	-	-
	C	-	-	-	-	-	C	-	0.0%	0.0%	-	-
	Excl.	-	-	-	-	-	Excl.	-	0.2%	0.0%	-	-
		C	B-	B+	A-	A+	C	B-	B+	A-	A+	
		ETHOS CARBON RATING					ETHOS CARBON RATING					

Source Ethos

3.2 PRINCIPE D'EXCLUSION LIÉ AU COMPORTEMENT DES SOCIÉTÉS

Ethos identifie les sociétés qui font l'objet de controverses ESG et évalue la gravité de ces dernières. Les controverses couvrent des incidents tels que des dommages irréversibles à l'environnement ou des graves violations des droits humains. Afin de déterminer le niveau de gravité de la controverse en question, Ethos se réfère aux normes et conventions internationalement reconnues, telles que la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les conventions de l'OIT, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et le Pacte mondial des Nations Unies.

Une société peut cumuler plusieurs controverses de niveaux de gravité différents. Le niveau de gravité de controverse le plus élevé est retenu pour classer la société.

Conformément aux « principes d'Ethos pour l'ISR », les sociétés exposées à des controverses ESG de niveaux de gravité majeur et sévère sont exclues de l'univers d'investissement.

TABLEAU 1 – RÉPARTITION DES SOCIÉTÉS PAR PLUS HAUT NIVEAU DE GRAVITÉ DE CONTROVERSES ESG

NIVEAU DE GRAVITÉ	FONDS		INDICE	
	# de titres	% des actifs	# de titres	% des actifs
Majeur	-	-	3	0.0%
Sévère	-	-	4	0.7%
Sérieux	1	0.5%	29	3.9%
Modéré	10	64.4%	15	63.0%
Mineur / Aucune controverse	35	35.1%	166	32.4%
Société non couverte	-	-	-	-
Total	46	100%	217	100%

Source Ethos

TABLEAU 2 – EXPOSITION AU NOMBRE TOTAL DES CONTROVERSES ESG*

NIVEAU DE GRAVITÉ	FONDS	INDICE
	# de controverses	# de controverses
Majeur	0	6
Sévère	0	1
Sérieux	2	31
Modéré	16	24
Total	18	62

*Basé sur les données au 31 août 2023. Les autres tableaux du document sont eux tous au 31 décembre 2022.

Source Ethos

Une société peut faire l'objet de plusieurs controverses. Les 11 sociétés exposées à des controverses « sérieuses » ou « modérées » (tableau 1) sont sujettes à un total de 18 controverses (tableau 2).

Le taux de couverture est de 100% des actifs du fonds et 100% des actifs de l'indice de référence.

3.3 PRINCIPE D'EXCLUSION LIÉ AUX PRODUITS DE SOCIÉTÉS

Ethos identifie les sociétés qui réalisent 5% ou plus de leur chiffre d'affaires dans un ou plusieurs secteurs définis comme sensibles selon les « [principes d'Ethos pour l'ISR](#) », soit : l'armement conventionnel et non-conventionnel, le charbon, les énergies fossiles non-conventionnelles (gaz et pétrole de schiste, gaz et pétrole de l'Arctique, sables bitumineux, pipelines de gaz ou pétrole non conventionnels), l'énergie nucléaire, les jeux de hasard, les organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agrochimie, la pornographie et le tabac. A noter que l'armement non-conventionnel est systématiquement exclu des fonds proposés par Ethos, quel que soit le niveau de chiffre d'affaires.

Une même société peut être active dans plusieurs secteurs sujets à exclusions, les doubles exclusions ne sont pas comptées deux fois.

Le taux de couverture est de 100% des actifs du fonds contre 100% pour l'indice de référence.

TABLEAU 3 - EXPOSITION AUX SOCIÉTÉS EXCLUES À CAUSE DE LEURS PRODUITS

EXCLUSION SECTORIELLE	FONDS		INDICE	
	#	%	#	%
Armement conventionnel	-	0.0%	-	0.0%
Armement non conventionnel	-	0.0%	-	0.0%
Charbon thermique	-	0.0%	1	0.2%
Energie nucléaire	-	0.0%	1	0.2%
Energies fossiles extraites par fracturation hydraulique	-	0.0%	-	0.0%
Gaz et pétrole de l'Arctique	-	0.0%	-	0.0%
Jeux de hasard	-	0.0%	-	0.0%
Organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agrochimie	-	0.0%	1	0.0%
Pornographie	-	0.0%	-	0.0%
Sables bitumineux	-	0.0%	-	0.0%
Tabac	-	0.0%	-	0.0%
Transport par oléoducs et gazoducs et stockage d'énergies fossiles non-conventionnelles	-	0.0%	-	0.0%
TOTAL (SANS LES DOUBLES EXCLUSIONS)	-	0.0%	2	0.2%

4. Indicateurs de gouvernance

Une gouvernance d'entreprise satisfaisante est fondamentale pour assurer le bon fonctionnement et la pérennité des sociétés, en particulier des sociétés cotées dont les actionnaires sont souvent très loin du pouvoir décisionnel. Cela exige la mise en place de mécanismes de contre-pouvoir et de contrôle qui assurent le bon fonctionnement des sociétés et des marchés financiers.

Le non-respect de certains principes fondamentaux de bonne gouvernance constitue un risque majeur pour les actionnaires. Ces risques se situent notamment au niveau de l'équilibre du conseil d'administration, qui se définit, entre autres, par les compétences, l'indépendance, la diversité des genres, des âges et des nationalités représentées parmi ses membres. Ceci dans le but de garantir que la mission du conseil d'administration soit remplie de manière indépendante, objective et dans l'intérêt de tous les actionnaires.

De plus, l'égalité de traitement de l'ensemble des actionnaires (une action – une voix) ainsi qu'une politique de rémunération équitable et ne conduisant pas à des prises de risques inconsidérés de la part des instances dirigeantes font également partie des principes fondamentaux de bonne gouvernance.

Ethos utilise les données publiées par les sociétés disponibles sur la plateforme du fournisseur de données Refinitiv et non retraitées. La définition des indicateurs est disponible en annexe 9.2.

TABLEAU 4 – POURCENTAGE DE MEMBRES INDÉPENDANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NIVEAU D'INDÉPENDANCE	FONDS		INDICE	
	# de titres	% des actifs	# de titres	% des actifs
< 33%	9	19.6%	71	32.7%
33 à 50%	1	2.2%	6	2.8%
> 50%	36	78.3%	105	48.4%
Pas d'information	0	0.0%	35	16.1%

Source Refinitiv

Le conseil d'administration doit inclure un nombre suffisant de membres indépendants. Pour être considéré comme suffisamment indépendant, le conseil devrait comprendre au moins 50% de membres indépendants.

TABLEAU 5 – DIVERSITÉ HOMME-FEMME DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

% DE FEMMES AU CA	FONDS		INDICE	
	# de titres	% des actifs	# de titres	% des actifs
< 33%	30	65.2%	135	62.2%
33 à 50%	15	32.6%	41	18.9%
> 50%	1	2.2%	5	2.3%
Pas d'information	0	0.0%	36	16.6%

Source Refinitiv

Si un mélange de compétences et une indépendance suffisante sont indispensables au bon fonctionnement d'un conseil d'administration, la diversité de ses membres est également un élément important, car elle permet d'augmenter la qualité des échanges au sein du conseil et de la direction générale.

Ainsi, il est important de veiller à la présence au sein du conseil d'administration et de la direction générale, non seulement de femmes, mais également de membres d'âges différents ayant des origines ou des compétences professionnelles diverses, qui ont notamment été acquises dans les secteurs et les régions du monde où la société a d'importantes opérations.

TABLEAU 6 - DIVERSITÉ HOMME-FEMME AU SEIN DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

% DE FEMMES À LA DG	FONDS		INDICE	
	# de titres	% des actifs	# de titres	% des actifs
< 33%	45	97.8%	172	79.3%
33 à 50%	1	2.2%	7	3.2%
> 50%	0	0.0%	2	0.9%
Pas d'information	0	0.0%	36	16.6%

Source : Refinitiv

TABLEAU 7 - EGALITE DE TRAITEMENT DES ACTIONNAIRES

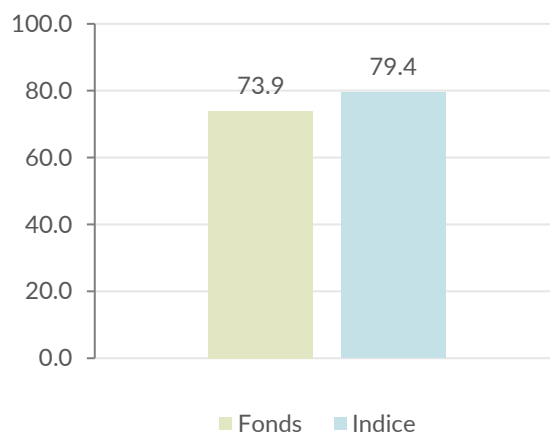
ONE SHARE, ONE VOTE	FONDS		INDICE	
	# de titres	% des actifs	# de titres	% des actifs
Vrai	44	95.7%	178	82.0%
Faux	2	4.3%	4	1.8%
Pas d'information	0	0.0%	35	16.1%

Source : Refinitiv

Les décisions relatives à la structure du capital représentent également un élément-clé de la gouvernance d'une société. En effet, la structure du capital, dont dépendent certains droits fondamentaux des actionnaires, comme le droit de vote, a une incidence directe sur l'exercice du pouvoir dans la société et sur les possibilités de prise de contrôle.

En général, la bonne pratique préconise que les droits de vote, qui permettent de participer au processus décisionnel, s'exercent au prorata de la participation des actionnaires au capital de la société.

GRAPHIQUE 2 - MOYENNE PONDÉRÉE DU SALAIRE DU CEO DIVISÉE PAR LA MOYENNE DES SALAIRES DES EMPLOYÉS



Source : Refinitiv

Enfin, les systèmes de rémunération sont un élément central de l'alignement des intérêts des instances dirigeantes et des actionnaires, car ils peuvent fortement influencer le comportement et les décisions prises par la direction générale. La mise en place d'un bon système de rémunération est indispensable pour que la direction générale travaille dans l'intérêt à long terme des actionnaires et de l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise.

Pour cet indicateur, 85% des titres du fonds sont couverts contre 70% pour l'indice.

5. Indicateurs sociaux

L'analyse ESG, élément central de la définition de l'univers d'investissement du fonds, prend en compte de nombreux critères sociaux.

De manière générale, Ethos considère que les sociétés doivent adopter des standards élevés en matière de droits humains, de travail des enfants et d'esclavage et veiller à leur application, non seulement sur tous leurs sites, mais également tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement.

Au niveau du droit du travail, les sociétés doivent garantir la liberté d'association qui est un élément majeur de la protection des salariées et salariés dans tous les pays du monde. De plus, la santé et la sécurité au travail sont des éléments fondamentaux de la protection des travailleurs, en particulier lorsque ceux-ci exercent leur profession dans des conditions difficiles ou dangereuses. Enfin, un « quality management system » (QMS) est essentiel pour assurer des produits et des services de qualité ainsi que la santé et la sécurité des employées et employés.

Ethos utilise les données publiées par les sociétés disponibles sur la plateforme du fournisseur de données Refinitiv et non retraitées. La définition des indicateurs est disponible en annexe 9.2.

TABLEAU 8 - SOCIÉTÉS AYANT UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

SOCIÉTÉS	FONDS		INDICE	
	# de titres	% des actifs	# de titres	% des actifs
Avec politique	40	87.0%	108	49.8%
Sans politique	6	13.0%	74	34.1%
Pas d'information	0	0.0%	35	16.1%

Source : Refinitiv

TABLEAU 9 - SOCIÉTÉS AYANT UNE POLITIQUE INTERDISANT LE TRAVAIL DES ENFANTS ET L'ESCLAVAGE

SOCIÉTÉS	FONDS		INDICE	
	# de titres	% des actifs	# de titres	% des actifs
Avec politique et processus	40	87.0%	110	50.7%
Sans politique ou partiellement	6	13.0%	72	33.2%
Pas d'information	0	0.0%	35	16.1%

Source : Refinitiv

TABLEAU 10 - SOCIÉTÉS AYANT UNE POLITIQUE ET DES PROCESSUS PERMETTANT LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION DU PERSONNEL

SOCIÉTÉS	FONDS		INDICE	
	# de titres	% des actifs	# de titres	% des actifs
Avec politique et processus	35	76.1%	84	38.7%
Sans politique et processus	11	23.9%	98	45.2%
Pas d'information	0	0.0%	35	16.1%

Source : Refinitiv

La liberté d'association est un élément majeur de la protection des salariées et salariés dans tous les pays du monde et Ethos s'efforce à dialoguer avec les sociétés n'ayant pas encore ce type de politique afin de garantir ce droit au plus grand nombre de salariés à l'avenir.

TABLEAU 11 – SOCIÉTÉS AYANT UNE CERTIFICATION DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL TELLE QUE OHSAS 18001 OU SIMILAIRE

SOCIÉTÉS	FONDS		INDICE	
	# de titres	% des actifs	# de titres	% des actifs
Avec certification	30	65.2%	83	38.2%
Sans certification	16	34.8%	99	45.6%
Pas d'information	0	0.0%	35	16.1%

Source : Refinitiv

TABLEAU 12 – SOCIÉTÉS AYANT UN QMS EN PLACE TEL QUE ISO 9000 OU SIMILAIRE

SOCIÉTÉS	FONDS		INDICE	
	# de titres	% des actifs	# de titres	% des actifs
Avec QMS	37	80.4%	100	46.1%
Sans QMS	6	13.0%	69	31.8%
Pas d'information	3	6.5%	48	22.1%

Source : Refinitiv

Un QMS est essentiel pour assurer des produits et des services de qualité ainsi que la santé et la sécurité des employés et employées. C'est pourquoi Ethos privilégie, à travers son rating ESG, les sociétés ayant un « quality management system » en place et certifié.

6. Performance carbone

Ethos considère le dérèglement climatique comme une des problématiques majeures de la durabilité et publie des indicateurs dédiés.

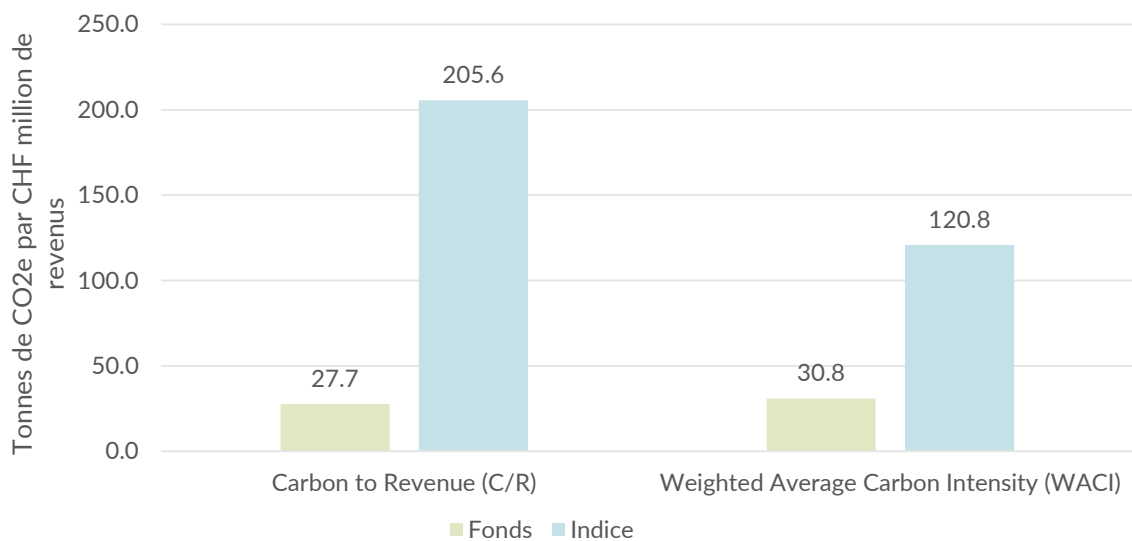
Pour le calcul des deux indicateurs ci-dessous, Ethos prend en compte les données des émissions de gaz à effet de serre (GES) des domaines 1 et 2 émises par les sociétés investies. Les données d'émission relatives au domaine 3 ne sont pas prises en compte à l'heure actuelle, car la possibilité de les comparer à des données équivalentes provenant d'autres acteurs du secteur financier, reste limitée. Ethos a cependant la volonté de suivre par la suite les recommandations de l'initiative « Science Based Targets Initiative » (SBTi)³ en incluant dans ses calculs les émissions de domaine 3 qui sont pertinentes⁴.

Les résultats varient selon la méthode de calcul utilisée. Bien que les deux indicateurs soient exprimés dans la même unité, en tonnes de CO₂ équivalent par million de CHF de chiffre d'affaires, ils ne sont pas calculés de la même manière. La principale différence est que la méthode « Carbon to Revenue » est basée sur la part de participation au capital d'une société alors que la méthode « Weighted Average Carbon Intensity (WACI) » est basée sur le poids de la société en portefeuille.

Le taux de couverture est de 98% des titres du fonds contre 80% pour l'indice de référence.

La description des méthodes de calcul est disponible en annexe 9.3.

GRAPHIQUE 3 – INTENSITÉS CARBONE SELON DIFFÉRENTES MÉTHODES DE CALCUL, POUR LES DOMAINES 1 ET 2



Source : Trucost

³ <https://sciencebasedtargets.org/>

⁴ SBTi, FINANCIAL SECTOR SCIENCE-BASED TARGETS GUIDANCE, VERSION 1.0, February 2022 (p.27)

TABLEAU 13 – ATTRIBUTION SECTORIELLE DE L'INTENSITÉ CARBONE EN MOYENNE PONDÉRÉE (WACI), POUR LES DOMAINES 1 ET 2

SECTEUR	WACI (TCO ₂ E/CHF M)		ATTRIBUTION (%)		
	Fonds	Indice	Allocation	Sélection	Effet total
Communication Services	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
Consumer Discretionary	0.6	0.4	-0.1	-0.2	-0.3
Consumer Staples	14.7	15.2	-0.5	-0.2	-0.7
Financials	0.3	0.3	-2.5	0.0	-2.5
Health Care	8.3	7.1	3.4	-0.3	3.1
Industrials	2.2	3.7	-1.9	0.4	-1.5
Information Technology	0.6	0.3	0.5	-0.2	0.3
Materials	4.2	93.7	-27.1	103.9	76.8
Real Estate	0.0	0.2	-0.6	0.0	-0.6
Utilities	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
TOTAL	30.8	120.8			

Source : Trucost

L'attribution de performance est une méthode qui permet d'évaluer la façon dont les choix d'investissement influencent la performance du fonds relativement à un indice de référence. S'il y a divergence entre le fonds et l'indice de référence, cette méthode permet d'en identifier la cause. Les deux principaux facteurs analysés sont l'allocation d'actifs et la sélection de titres.

Traditionnellement, la méthode porte sur la performance financière mais elle peut également être de toute autre nature. Dans le cas présent, le tableau 13 évalue l'intensité carbone et identifie sa performance par secteur. Un signe négatif indique que le facteur analysé a un effet négatif sur la performance de l'intensité carbone du fonds par rapport à son indice de référence.

Par exemple, la surpondération du secteur des matériaux (« Materials ») conduit à une contribution négative de l'allocation d'actifs (-27.1%), car le secteur est globalement plus intensif que les autres secteurs. À l'opposé, un signe positif indique que le facteur analysé a un effet positif sur la performance de l'intensité carbone du fonds par rapport à son indice de référence. Ainsi, la sélection des titres à l'intérieur du secteur des matériaux conduit à une contribution positive (+103.9%) en raison principalement de l'exclusion du cimentier Holcim dans le fonds.

Le taux de couverture est de 98% des titres investis contre 80% pour l'indice de référence.

**TABLEAU 14 - TOP 5 DES SOCIÉTÉS CONTRIBUTRICES
À L'INTENSITÉ CARBONE EN MOYENNE PONDÉRÉE DU
FONDS, POUR LES DOMAINES 1 ET 2**

SOCIÉTÉ	SECTEUR	POIDS	CONTRI BUTION
Nestlé	Consumer Staples	20.1%	38.8%
Lonza	Health Care	2.6%	20.8%
Novartis	Health Care	13.1%	6.4%
Alcon	Health Care	4.2%	5.5%
SIG Group	Materials	2.1%	5.0%

Source Trucost

Trois sociétés contribuent pour plus de 60% de l'intensité
carbone du fonds : Nestlé, Lonza et Novartis.

7. Alignement climatique

Contrairement à la performance carbone qui reflète les émissions de GES passées d'une société, l'alignement climatique cherche à déterminer si les sociétés disposent d'une stratégie et de mesures climatiques permettant d'aligner leurs activités sur une trajectoire menant à un réchauffement climatique mondial bien inférieur à 2°C et aussi proche que possible de 1.5°C d'ici 2100. Cette mesure diffère de la performance carbone car elle tient compte de la dynamique de progrès des sociétés et met aussi l'accent sur les émissions futures.

Ethos favorise les sociétés qui se sont fixées des objectifs de réduction des émissions de GES basés sur la science et validés par un organisme indépendant, tel que la SBTi⁵.

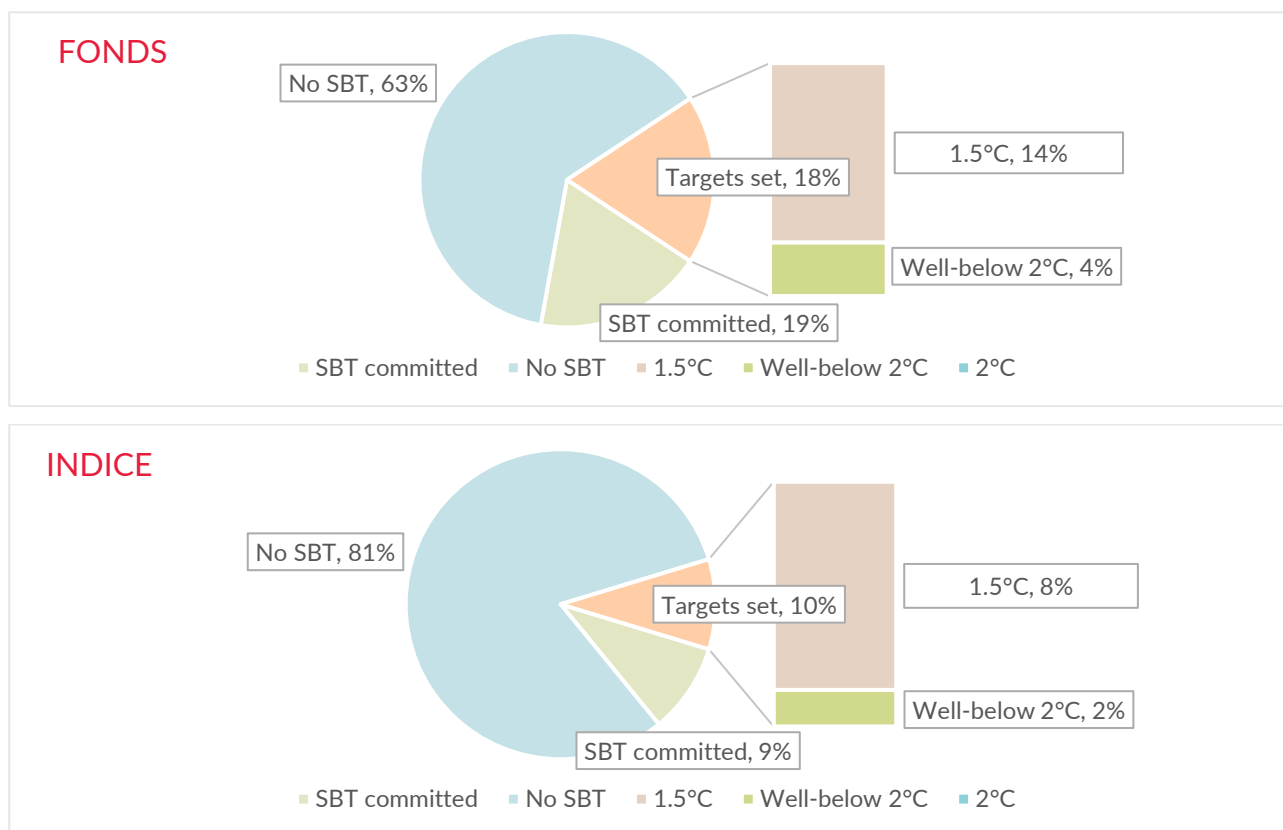
Des objectifs validés par la SBTi ou un engagement à en fixer prochainement est une première étape qui permet

d'évaluer la crédibilité des sociétés investies en termes de stratégie climatique. De tels objectifs permettent également d'apprécier l'alignement climatique des sociétés.

Dans l'univers d'investissement, encore trop peu de sociétés, soit moins de 20% de l'indice (en nombre de sociétés), disposent actuellement d'objectifs ou d'engagements validés par la SBTi. Le fonds privilégie les sociétés ayant des objectifs validés ou un engagement à en fixer. De plus, le fonds dialogue avec les sociétés qui n'en ont pas encore afin qu'elles en fixent.

Le taux de couverture est de 100% des actifs investis et 100% des titres de l'indice de référence.

GRAPHIQUE 4 - RÉPARTITION DES SOCIÉTÉS AYANT DES OBJECTIFS OU UN ENGAGEMENT SBT, PAR NOMBRE DE SOCIÉTÉS



Source : SBTi

⁵ <https://sciencebasedtargets.org/>

8. Actionnariat actif

8.1 DIALOGUE ACTIONNARIAL

Conformément aux « [principes d'Ethos pour l'ISR](#) », un dialogue est recherché, entre autres pour les raisons suivantes :

- avec les sociétés investies : pour attendre de manière cohérente les objectifs ESG fixés par le fonds ;
- avec les sociétés en dehors de l'univers : pour améliorer leur profils ESG et élargir l'univers d'investissement.

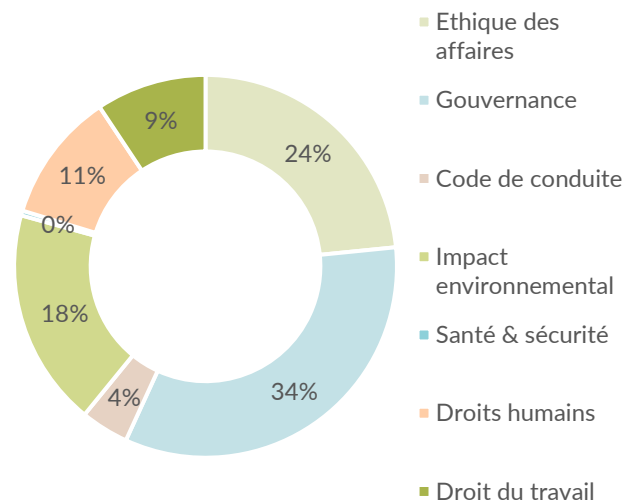
Ethos a conduit 378 activités directes de dialogue auprès de 53 sociétés présentes dans le fonds au cours de l'année écoulée.

Plus d'informations sur la [politique générale d'engagement d'Ethos](#) sont disponibles sur son site internet.

Les dialogues directs représentent nos efforts d'amélioration du profil ESG des sociétés du portefeuille ainsi que le travail d'enrichissement de notre univers. Les dialogues généraux correspondent à des campagnes auprès des sociétés sur des thématiques ESG plus larges comme la responsabilité numérique, les droits humains ou le travail forcé.

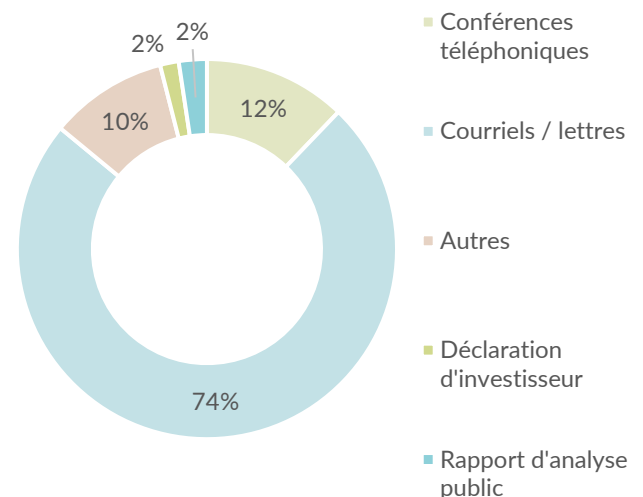
Le dialogue durant l'année écoulée a principalement porté sur des thématiques liées à l'éthique des affaires ainsi qu'à la gouvernance des sociétés. Ces thématiques font partie des objectifs durables du fonds. Le principal moyen de communication employé pour le dialogue a été les conférences téléphoniques ainsi que les courriels / lettres.

GRAPHIQUE 5 - RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DE DIALOGUE PAR THÈMES



Source : Ethos

GRAPHIQUE 6 - RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DE DIALOGUE PAR TYPE DE DIALOGUE



Source : Ethos

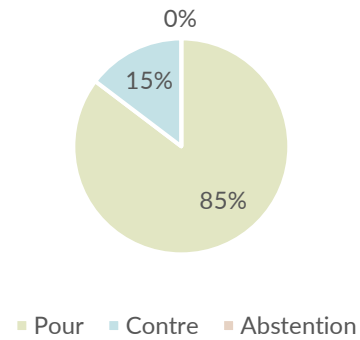
8.2 EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Les droits de vote des titres détenus dans le fonds sont systématiquement exercés conformément aux « principes d'Ethos pour l'ISR » et aux « Lignes directrices de vote » disponibles sur le site internet d'Ethos (voir annexe). Ils sont par ailleurs cohérents avec les objectifs de durabilité du fonds

Pour l'année sous revue, le fonds a exercé ses droits de votes lors de 49 assemblées générales ordinaires et 3 assemblées générales extraordinaires.

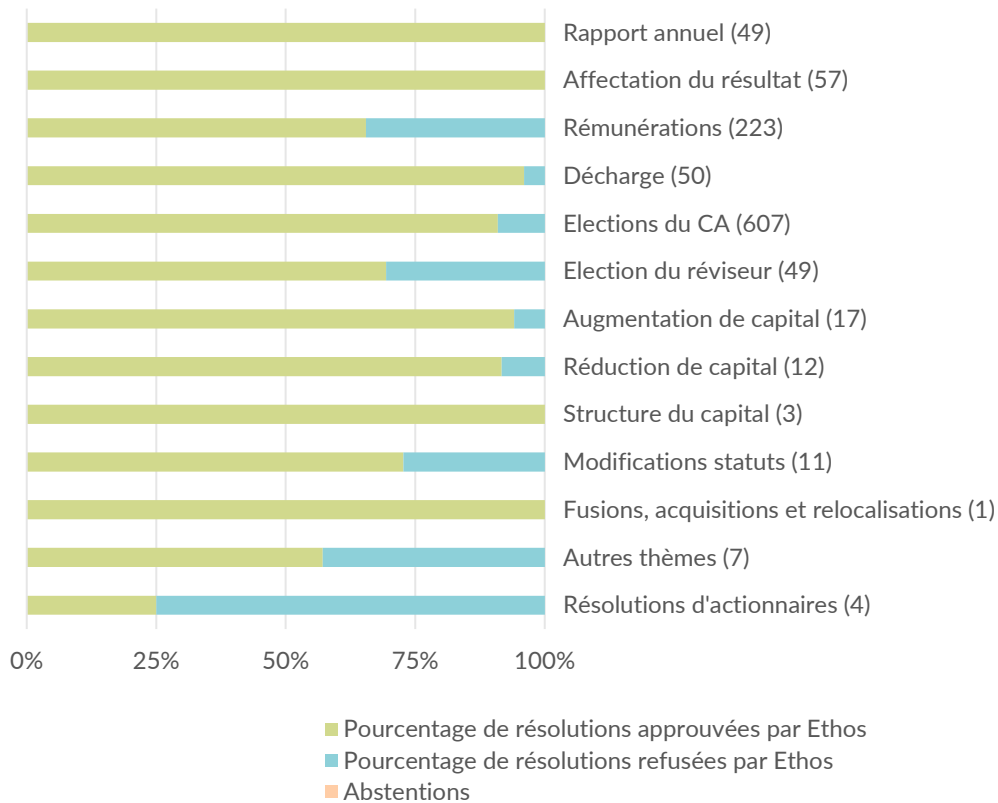
Plus d'informations sur les activités d'exercices sont disponibles dans le rapport en ligne « [Exercice des droits de vote](#) ».

GRAPHIQUE 7 – POURCENTAGE DES RÉOLUTIONS APPROUVÉES, REFUSÉES OU ABSTENTIONS AU COURS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE



Source : Ethos

GRAPHIQUE 8 – RÉPARTITION DES TYPES DE RÉOLUTIONS



Source : Ethos

9. Annexes méthodologiques

9.1 DÉFINITION DES RATINGS ESG ET CARBONE

ETHOS ESG RATING

L'Ethos ESG Rating résulte d'une analyse quantitative ESG de la société qui la positionne par rapport à ses pairs (approche « best-in-class »), complétée par une analyse qualitative de ses produits/services et de son exposition à des controverses majeures ou sérieuses. Un large éventail de critères ESG est utilisé pour l'analyse quantitative, parmi lesquels la structure du capital, la composition et le fonctionnement du conseil d'administration, le système de rémunération, l'éthique des affaires, le reporting extra-financier, les relations avec les parties prenantes, les stratégies environnementales.

ETHOS CARBON RATING

L'Ethos Carbon Rating intègre une analyse de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES) de chaque société tenant compte des différentes données d'émissions (domaines 1, 2 & 3) par rapport aux autres sociétés de son secteur d'activité. La stratégie en matière de changement climatique fait partie intégrante de l'Ethos Carbon Rating. Cette stratégie est notamment évaluée à l'aide de critères tels que les objectifs de réduction des GES, l'utilisation et la promotion des énergies renouvelables, ainsi que la transparence et l'exhaustivité du reporting environnemental.

9.2 DÉFINITION DES INDICATEURS QUANTITATIFS

Pour tous ces indicateurs, la source de la donnée est Refinitiv.

POURCENTAGE DE MEMBRES INDEPENDANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (TABLEAU 4)	Pourcentage de membres du conseil d'administration indépendants tel que rapporté par l'entreprise
DIVERSITE HOMME-FEMME DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (TABLEAU 5)	Pourcentage d'administratrices au conseil d'administration
DIVERSITE HOMME-FEMME AU SEIN DE LA DIRECTION GENERALE (TABLEAU 6)	Pourcentage de femmes dans la direction générale
EGALITE DE TRAITEMENT DES ACTIONNAIRES (TABLEAU 7)	L'entreprise a-t-elle une politique visant à appliquer le principe "une action, un vote" ? - L'entreprise maintient des droits égaux pour chaque action ordinaire - lorsqu'il y a une catégorie d'actions mais qu'aucune information sur le droit de vote n'est donnée, on en conclut que toutes les actions contiennent les mêmes droits de vote
MOYENNE PONDEREE DU SALAIRE DU CEO DIVISE PAR LA MOYENNE DES SALAIRES DES EMPLOYES (GRAPHIQUE 2)	Salaire total du directeur général (ou salaire le plus élevé) divisé par la moyenne des salaires et des avantages sociaux
SOCIETES AYANT UNE POLITIQUE EN MATIERE DE DROITS HUMAINS (TABLEAU 8)	L'entreprise dispose-t-elle d'une politique visant à garantir le respect des droits de l'homme en général ? - informations à fournir sur la garantie du respect des droits de l'homme - envisager un processus sur les droits de l'homme fondamentaux en général
SOCIETES AYANT UNE POLITIQUE INTERDISANT LE TRAVAIL DES ENFANTS ET L'ESCLAVAGE (TABLEAU 9)	L'entreprise a-t-elle une politique visant à éviter le recours au travail des enfants ou le recours au travail forcé? - actions, programmes ou initiatives visant à éviter le travail des enfants ou l'emploi d'enfants n'ayant pas l'âge légal de travailler pour l'entreprise ou ses fournisseurs (ou le travail forcé ou obligatoire pour l'entreprise ou ses fournisseurs - pratiques visant à éviter tout travail pour lequel les personnes sont forcées de travailler contre leur volonté) - prendre en compte les informations provenant de codes industriels tels que le code de conduite de l'Electronic Industry Citizenship Coalition (EICC) et les principes de l'industrie pharmaceutique (PSCI) - les données relatives à la conformité légale sont prises en compte
SOCIETES AYANT UNE POLITIQUE ET DES PROCESSUS PERMETTANT LA LIBERTE D'ASSOCIATION DU PERSONNEL (TABLEAU 10)	L'entreprise décrit-elle, prétend-elle avoir ou mentionne-t-elle les processus mis en place pour garantir la liberté d'association de ses employés ? - Les informations doivent porter sur la garantie de la liberté d'association des employés ou le droit des travailleurs à s'organiser et à négocier collectivement - mise en place d'un scrutin secret où un travailleur peut voter sans aucune intimidation
SOCIETES AYANT UNE CERTIFICATION DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL TELLE QUE OHSAS 18001 OU SIMILAIRE (TABLEAU 11)	L'entreprise a-t-elle mis en place des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité tels que la norme OHSAS 18001 (Occupational Health & Safety Management System)?
SOCIETES AYANT UN QMS EN PLACE TELLE QUE ISO 9000 OU SIMILAIRE (TABLEAU 12)	L'entreprise prétend-elle appliquer des systèmes de gestion de la qualité, tels que ISO 9000, Six Sigma, Lean Manufacturing, Lean Sigma, TQM ou tout autre principe de qualité similaire ?

9.3 INTENSITÉ CARBONE – MÉTHODES DE CALCUL

L'intensité carbone comprend les domaines 1 et 2 tels que définis par le GHG Protocol :

- **Domaine 1** : Emissions de GES directes issues des activités de production (p. ex. combustion de carburant sur les sites de la société).
- **Domaine 2** : Emissions de GES indirectes provenant des fournisseurs directs d'énergie (p. ex. consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetées à des tiers).

Les méthodes de calcul sont :

- « **Carbon to Revenue** » : Les émissions de GES (tonnes CO₂e) sont attribuées en fonction de la participation au capital des sociétés investies. Si le fonds possède 5% de la capitalisation boursière totale d'une société, alors le fonds possède 5% de ses émissions de GES. Le chiffre d'affaires de la société (en millions de CHF) est ensuite utilisé pour ajuster le résultat et obtenir une mesure d'intensité que l'on peut utiliser pour comparer les fonds entre eux ou avec des indices de référence.
- « **WACI** » : Les émissions de GES (tonnes CO₂e) de chaque société sont divisées par le chiffre d'affaires de la société (en millions de CHF). Le résultat final est obtenu par la pondération de chaque société au sein du fonds. La formule est la suivante :

La formule pour la méthode de calcul « **Carbon to revenue** » est la suivante :

$$\frac{\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur de la position}_i}{\text{capitalisation boursière de l'entreprise}_i} * \text{émissions de GES de l'entreprise}_i \right)}{\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur de la position}_i}{\text{capitalisation boursière de l'entreprise}_i} * \text{chiffre d'affaires de l'entreprise}_i \right)}$$

La formule pour la méthode de calcul « **WACI** » est la suivante :

$$\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur de la position}_i}{\text{valeur totale du fonds}} * \frac{\text{émissions de GES de l'entreprise}_i}{\text{chiffre d'affaires de l'entreprise}_i} \right)$$

Les données de base sont fournies par Trucost. Lorsque les données ne sont pas publiées par les sociétés, elles sont estimées par Trucost.

9.4 DOCUMENT SUR L'APPROCHE ISR D'ETHOS

- [Les principes d'Ethos pour l'ISR](#)
- [Lignes directrices de vote et Principes de gouvernement d'entreprise](#)
- [Politique d'engagement d'Ethos](#)

Ce document de marketing est émis par Ethos Services SA. Il n'est pas destiné à être distribué ou utilisé par des personnes physiques ou des entités qui seraient citoyennes d'un Etat ou auraient leur résidence dans un lieu, Etat, pays ou juridiction dans lesquels sa distribution, publication, mise à disposition ou utilisation seraient contraires aux lois ou règlements en vigueur. Seule la dernière version du prospectus, des règlements ainsi que du rapport annuel du fonds ou du compartiment de fonds doit être considérée comme une publication sur la base de laquelle se fondent les décisions de placement. Ces documents sont disponibles sur le site www.ethosfund.ch ou auprès de chacun des bureaux Ethos mentionnés ci-dessus. Les informations ou données contenues dans le présent document ne constituent ni une offre, ni une sollicitation à acheter, à vendre ou à souscrire à des titres ou à d'autres instruments financiers. Les informations, avis et évaluations qu'il contient reflètent un jugement au moment de sa publication et sont susceptibles d'être modifiés sans notification préalable. Ethos Services SA n'a pris aucune mesure pour s'assurer que les fonds ou compartiments de fonds auxquels il est fait référence dans le présent document sont adaptés à chaque investisseur en particulier, et ce document ne saurait remplacer un jugement indépendant. La valeur et les revenus tirés des titres ou des instruments financiers mentionnés dans le présent document peuvent fluctuer à la hausse ou à la baisse, et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas la totalité du montant initialement investi. Les facteurs de risque sont décrits dans le prospectus du fonds. Aussi n'est-il pas prévu de les reproduire ici dans leur intégralité. La performance passée ne saurait préjuger ou constituer une garantie des résultats futurs. Les données relatives à la performance n'incluent ni les commissions, ni les frais prélevés lors de la souscription ou le rachat de parts. Ce matériel de marketing n'a pas pour objet de remplacer la documentation détaillée émise par le fonds ou les informations que les investisseurs doivent obtenir du ou des intermédiaires financiers en charge de leurs investissements dans les actions des fonds ou du compartiment de fonds mentionnés dans ce document. Lorsque le portefeuille se compose d'actifs libellés dans d'autres monnaies, le risque lié aux variations des taux de change peut subsister

Siège

Place de Pont-Rouge 1
Case postale 1051
1211 Genève 26

T +41 22 716 15 55
F +41 22 716 15 56

Bureau de Zurich

Glockengasse 18
8001 Zurich

T +41 44 421 41 11
F +41 44 421 41 12

info@ethosfund.ch
www.ethosfund.ch